

« tout ce qui peut lui appartenir dans la chapelle, ne se réservant que le patronage et le droit qu'il a de conférer de plein droit et nommer à la commission de messe et aucun autre bénéfice, ni à la translation du service dans aucune église ou chapelle, en sorte que le service ordonné par le fondateur soit toujours fait dans ladite chapelle. »

Parmi les prébendiers, le nom de l'abbé Perneti (6), auteur des *Lyonnais dignes de mémoire*, est arrivé jusqu'à nous. Voici en quelle circonstance :

Comme on l'a vu dans l'autorisation donnée par l'autorité métropolitaine le 6 octobre 1635, il était interdit de faire dire la messe à Montribloud les jours de fêtes solennelles. Cette prohibition avait été levée plus tard comme l'indique la pièce suivante (7).

---

(6) Perneti est le seul des historiens ou chroniqueurs lyonnais qui mentionne la chapelle de Grange-Blanche; on lit dans ses *Lyonnais dignes de mémoire*, t. I<sup>er</sup>, p. 78 : « Ce fut alors (pendant la peste), que noble Claude des Couleurs, ex-consul, bourgeois de Lyon, fonda une chapelle dans le territoire de Champvert, pour aider à la piété des citoyens que la peste avait chassés de la ville, et qui habitaient ce canton : la date de cette fondation est du 19 mai 1630. La collation de cette chapelle a passé ensuite à Messieurs Prost de Grange-Blanche, qui la possèdent encore. » Ces quelques lignes contiennent deux inexactitudes : ce n'est point Claude de Couleur qui a fondé la chapelle, mais bien Jacques Prost et les habitants de Champvert ; puis la date de la fondation de la prébende est 1639 et non 1630.

La chapelle de Grange-Blanche est indiquée sur le *Plan religieux de Lyon*, par E. Reynaud, publié par Charrasse en 1860. La notice est la copie du passage de Perneti.

(7) Cette pièce, ainsi que celles citées plus bas, font partie des archives de Grange-Blanche.